

1<sup>er</sup> octobre 2018**PÉRIMÈTRE**

Vigeo Eiris a été mandaté pour délivrer une opinion indépendante au sujet du degré de prise en compte des impacts et des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion du « Cadre de référence des obligations durables » daté du 26 septembre 2018 (ci-après « le Cadre ») créé par la Banque Nationale du Canada (BNC, ci-après « l'Émetteur ») pour régir les potentielles émissions d'obligations durables (toutes les potentielles obligations émises dans le cadre du SBF sont désignées « les Obligations ») visant à financer et/ou refinancer cinq Catégories Éligibles, soit l'Énergie renouvelable, les Bâtiments durables, le Transport à faible teneur en carbone, le Logement abordable et l'Accès aux services de base et essentiels. Notre opinion est établie en conformité avec notre méthodologie exclusive d'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale (facteurs Environnement, Social et de Gouvernance – ESG) et avec les Principes applicables aux obligations vertes et aux obligations sociales (respectivement les *Green Bond Principles* – GBP – et les *Social Bond Principles* – SBP – désignés « les Principes ») de l'International Capital Market Association.

Notre travail a porté sur la revue du Cadre, c'est-à-dire à évaluer la cohérence entre le Cadre et les engagements de l'Émetteur en matière de développement durable, ainsi que l'alignement du Cadre avec les Principes.

Nos sources d'information sont multicanaux, combinant les données de notre base de notation des organisations, les informations fournies par l'Émetteur, par la presse et par les parties prenantes, complétées par des entretiens avec les employés de l'Émetteur conduits *via* un système de téléconférence. Nous avons mené nos diligences du 20 août au 28 septembre 2018.

Nous avons pu accéder aux documents et aux personnes que nous avons sollicités. Nous considérons que les informations mises à notre disposition nous permettent d'établir nos opinions avec un niveau raisonnable d'assurance sur leur pertinence, leur précision et leur fiabilité.

**OPINION DE VIGEO EIRIS**

**Vigeo Eiris considère que le Cadre de référence des obligations durables de la Banque Nationale du Canada est aligné avec les lignes directrices d'application volontaire des Principes applicables aux obligations vertes et aux obligations sociales (respectivement les *Green Bond Principles* et les *Social Bond Principles*).**

**Nous exprimons, au global, une assurance raisonnable<sup>3</sup> (notre plus haut niveau d'assurance) sur les engagements de l'Émetteur et sur la contribution des Obligations au développement durable.**

**En outre, les Entreprises et Projets et Admissibles sont de nature à contribuer à neuf Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : 1. Pas de pauvreté, 3. Bonne santé et bien-être, 4. Éducation de qualité, 5. Égalité entre les sexes, 7. Énergie propre et d'un coût abordable, 8. Travail décent et croissance économique, 9. Industrie, innovation et infrastructure, 11. Villes et communautés durables et 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.**

La BNC a formalisé ses engagements ainsi que les principales caractéristiques des Obligations dans son Cadre. L'émetteur s'est engagé à publier le Cadre et la Seconde Opinion sur son site internet<sup>4</sup>, en ligne avec les bonnes pratiques du marché.

Nous considérons que le Cadre est cohérent avec les priorités de l'Émetteur en matière de développement durable et ses enjeux sectoriels, et qu'il contribue à l'atteinte de ses objectifs en la matière.

<sup>1</sup> Cette opinion doit être entendue comme une « Seconde Opinion » au sens de l'International Capital Market Association ([www.icmagroup.org](http://www.icmagroup.org)).

<sup>2</sup> Les « Obligations » doivent être considérées comme les potentielles obligations émises dans le cadre du Cadre de référence des obligations durables de la Banque Nationale du Canada daté du 26 septembre 2018.

<sup>3</sup> Échelles d'opinion de Vigeo Eiris (comme détaillé dans la partie « Méthodologie » du présent document) :  
Niveau d'évaluation : Avancé, Probat, Amorcé/Limité, Non tangible.  
Niveau d'assurance : Raisonnable, Partiel, Faible.

<sup>4</sup> [www.nbc.ca](http://www.nbc.ca)

- ▶ Le produit net des Obligations seront utilisés pour financer et refinancer, en totalité ou en partie, cinq Catégories d'Entreprises et Projets et Entreprises Admissibles qui sont, au global, clairement définies dans le Cadre.

Les Catégories Admissibles sont de nature à contribuer à quatre objectifs de durabilité, à savoir l'atténuation des changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air, l'accès à un logement abordable, et l'accès aux services de base et essentiels.

Les objectifs de durabilité associés aux Catégories sont décrits dans des documents internes et semblent précis, mesurables et pertinents. L'Émetteur s'est engagé à communiquer clairement ces objectifs aux investisseurs. La BNC évaluera et quantifiera, dans la mesure du possible, les bénéfices sociaux et environnementaux des Obligations.

Nous avons recommandé de fournir une estimation de la part de refinancement de chaque Obligation.

- ▶ La gouvernance et le processus d'évaluation et de sélection des entreprises et des projets semblent documentés et pertinents. Le processus repose sur des critères d'éligibilité (sélection/admissibilité et exclusion) explicites et en ligne avec les objectifs de durabilité du Cadre.

L'identification et la gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux Entreprises et Projets Admissibles sont globalement bonnes. Nous avons recommandé d'explicitier ces processus dans le Cadre.

- ▶ Nous considérons que les règles de gestion de fonds sont clairement définies.
- ▶ Les engagements et le processus de *reporting* semblent probants au global, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices sociaux et environnementaux attendus des Obligations.

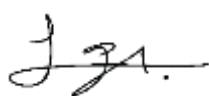
Nous valorisons l'intention de l'Émetteur de retenir les services d'une société tierce pour estimer les impacts quantitatifs des entreprises et projets financés. Nous avons recommandé de formaliser cet engagement dans le Cadre.

Le Cadre fait l'objet de revues externes qui incluent :

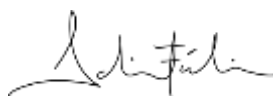
- Analyse par un consultant : la présente Seconde Opinion réalisée par Vigeo Eiris sur le degré de prise en compte des impacts et des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion du Cadre, mis à jour annuellement au cours des 36 prochains mois. Des revues ad hoc seront effectuées en cas de modification du Cadre daté du 26 septembre 2018.
- Contrôle : une vérification annuelle des Obligations, effectuée par un cabinet d'audit ou par un autre intervenant extérieur, couvrant l'allocation des fonds, la conformité, dans tous les aspects significatifs, de l'allocation réelle des produits aux Entreprises et Projets Admissibles et leur alignement sur les critères d'éligibilité, annuellement et jusqu'à l'allocation complète des Obligations et en cas de changement significatif.

*La présente Seconde Opinion est valide du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 octobre 2019 et tant que la Banque Nationale du Canada ne modifie pas le contenu du Cadre.*

Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2018



**Paul Courtoisier**  
Sustainability Consultant  
Project Manager



**Adriana Cruz Félix**  
Sustainability Consultant

## RÉSULTATS DÉTAILLÉS

### Cohérence de l'émission

**Nous considérons que le Cadre est cohérent avec les priorités de l'Émetteur en matière de développement durable et ses enjeux sectoriels, et qu'il contribue à l'atteinte de ses objectifs en la matière.**

Le secteur bancaire a le potentiel d'orienter efficacement les capitaux vers différents marchés et projets qui contribuent à la transition vers une économie durable. Les principaux défis du secteur incluent le développement des produits et services financiers à impact positif et la réduction des impacts négatifs de ses investissements et activités sur l'environnement, les personnes et la société.

La Banque Nationale du Canada, sixième banque commerciale du Canada, semble reconnaître son rôle et a formalisé sa stratégie de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), structurée autour de six piliers : clients, employés, collectivité, environnement, gouvernance et contribution à l'économie.

Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque a développé plusieurs initiatives sociales et environnementales, à savoir :

- Le développement d'offres de services financiers pour les migrants dont une ligne d'assistance téléphonique dédiée pour soutenir leur intégration et des partenariats pour promouvoir l'entrepreneuriat.
- Un programme de dons et bourses en faveur du bien-être de la communauté
- Des mesures de calcul, divulgation et réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'élaboration de politiques et pratiques d'approvisionnement responsable
- L'obtention de certificats verts pour ses succursales et bâtiments corporatifs
- L'adhésion au réseau Écoélectrique d'Hydro-Québec depuis 2015 pour le contrôle à distance des systèmes de chauffage, climatisation et ventilation afin d'optimiser la consommation d'énergie de ses bâtiments.

En créant un cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des entreprises et projets liés aux énergies renouvelables, aux bâtiments durables, aux moyens de transport propres, aux logements abordables, et à l'accès aux services de base et essentiels, la Banque Nationale du Canada répond de manière cohérente aux enjeux de son secteur, tout en s'inscrivant dans la lignée de ses engagements publics.

### Utilisation des fonds

**Le produit net des Obligations seront utilisés pour financer et refinancer, en totalité ou en partie, cinq Catégories d'Entreprises et Projets et Entreprises Admissibles qui sont, au global, clairement définies dans le Cadre.**

**Les Catégories Admissibles sont de nature à contribuer à quatre objectifs de durabilité, à savoir l'atténuation des changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air, l'accès à un logement abordable, et l'accès aux services de base et essentiels.**

**Les objectifs de durabilité associés aux Catégories sont décrits dans des documents internes et semblent précis, mesurables et pertinents. L'Émetteur s'est engagé à communiquer clairement ces objectifs aux investisseurs. La BNC évaluera et quantifiera, dans la mesure du possible, les bénéfices sociaux et environnementaux des Obligations.**

**Nous avons recommandé de fournir une estimation de la part de refinancement de chaque Obligation.**

Le produit net des Obligations seront utilisés pour financer et refinancer, en totalité ou en partie, cinq Catégories d'Entreprises et Projets et Entreprises Admissibles qui peuvent être répartis en Catégories vertes et Catégories sociales. Certaines Catégories comprennent uniquement des Projets Admissibles, tandis que d'autres incluent à la fois des Entreprises et des Projets et Entreprises Admissibles, comme le résume le tableau suivant :

	Entreprises Admissibles	Projets Admissibles
<b>Catégorie verte</b>		
<b>Énergie renouvelable</b>	x	x
<b>Bâtiments durables</b>		x
<b>Transport à faible teneur en carbone</b>		x
<b>Catégorie sociale</b>		
<b>Logement abordable</b>	x	x
<b>Accès aux services de base et essentiels</b>	x	x

Nous considérons que les Catégories Admissibles sont clairement définies, au global.

- Nous avons suggéré de réorganiser les catégories « Logement abordable » et « Accès aux services de base et essentiels » par besoin social (par exemple, éducation, logement ou soins de santé), pour plus de clarté.

La population cible de la catégorie « Logement abordable » est clairement définie comme étant les citoyens/résidents du Canada à faible revenu. Néanmoins, la population cible de la catégorie « Accès aux services de base et essentiels » est définie de manière générale. Nous avons recommandé de préciser les populations-cibles pour chaque besoin social ou service essentiel (éducation, soins de santé, etc.).

L'Émetteur n'a pas indiqué la part de refinancement des Obligations. Nous avons recommandé de fournir une estimation de la part de refinancement de chaque Obligation.

L'Émetteur a défini l'ancienneté des Entreprises et Projets Admissibles à 36 mois avant la date d'émission de chaque Obligation, conformément aux bonnes pratiques du marché.

**En outre, les Entreprises et Projets Admissibles sont de nature à contribuer à neuf Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies : 1. Pas de pauvreté, 3. Bonne santé et bien-être, 4. Éducation de qualité, 5. Égalité entre les sexes, 7. Énergie propre et d'un coût abordable, 8. Travail décent et croissance économique, 9. Industrie, innovation et infrastructure, 11. Villes et communautés durables et 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.**

Catégories	ODD identifié	Cibles concernées
Énergie renouvelable	7. Énergie propre et d'un coût abordable	7.2
	13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	N/A
Bâtiments durables	7. Énergie propre et d'un coût abordable	7.3
	13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	N/A
Transport à faible teneur en carbone	3. Bonne santé et bien-être	3.9
	9. Industrie, innovation et infrastructure	9.4
	11. Villes et communautés durables	11.2, 11.6
	13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	N/A
Logement abordable	1. Pas de pauvreté	1.2, 1.4
	11. Villes et communautés durables	11.1
Accès aux services de base et essentiels	1. Pas de pauvreté	1.2, 1.4
	3. Bonne santé et bien-être	3.8
	4. Éducation de qualité	4.3, 4.4, 4.5
	5. Égalité entre les sexes	5.4
	8. Travail décent et croissance économique	8.6
	11. Villes et communautés durables	11.1, 11.3, 11.7

### 1. Pas de pauvreté



L'ODD 1 vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Ses cibles incluent notamment :

- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui souffrent d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays
- 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans les catégories « Logement abordable » et « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 1 et en particulier les cibles mentionnées.

### 3. Bonne santé et bien-être



L'ODD 3 vise à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Ses cibles incluent notamment :

- 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable
- 3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans les catégories « Transport à faible teneur en carbone » et « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 3 et en particulier les cibles mentionnées.

### 4. Éducation de qualité



L'ODD 4 vise à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage pour tous. Ses cibles incluent notamment :

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans la catégorie « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 4 et en particulier les cibles mentionnées.

### 5. Égalité entre les sexes



L'ODD 5 vise à parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Ses cibles incluent notamment :

- 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans la catégorie « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 5 et en particulier la cible mentionnée.

### 7. Énergie propre et d'un coût abordable



L'ODD 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Ses cibles incluent notamment :

- 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial
- 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans les catégories « Énergie renouvelable » et « Bâtiments durables », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 7 et en particulier les cibles mentionnées.

### 8. Travail décent et croissance économique



L'ODD 8 vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Ses cibles incluent notamment :

- 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans la catégorie « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 8 et en particulier la cible mentionnée.

### 9. Industrie, innovation et infrastructure



L'ODD 9 vise à bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. Ses cibles incluent notamment :

- 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Projets Admissibles dans la catégorie « Transport à faible teneur en carbone », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 9 et en particulier la cible mentionnée.

### 11. Villes et communautés durables



L'ODD 11 vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. Ses cibles incluent notamment :

- 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
- 11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées
- 11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays
- 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets
- 11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans les catégories « Transport à faible teneur en carbone », « Logement abordable » et « Accès aux services de base et essentiels », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 11 et en particulier les cibles mentionnées.

### 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



L'ODD 13 vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Le secteur financier peut contribuer à l'atteinte de cet objectif en investissant dans la transition vers une économie zéro carbone, l'efficacité énergétique et la réduction des émissions à gaz à effet de serre des opérations de transport, grâce à des leviers de réduction tels que le report modal.

En créant un Cadre pour l'émission d'obligations destinées à financer et refinancer des Entreprises et Projets Admissibles dans les catégories « Énergie renouvelable », « Bâtiments durables » et « Transport à faible teneur en carbone », la Banque Nationale du Canada peut contribuer à atteindre les objectifs de l'ODD 13.

#### Sélection et évaluation des entreprises et projets

**La gouvernance et le processus d'évaluation et de sélection des entreprises et des projets semblent documentés et pertinents.**

Le processus d'évaluation et de sélection des Entreprises et Projets Admissibles est clairement défini et formalisé dans le Cadre.

Ce processus est raisonnablement structuré :

- Il repose sur des expertises internes et externes pertinentes, avec des rôles et responsabilités bien définis :

Procédure standard :

- Les gestionnaires de comptes sont chargés de mener les diligences relatives aux entreprises et projets, et de préparer les informations nécessaires qui seront présentées au *Financial Market's Deal Committee* et au *Credit Committee* pour approbation préalable.



- Des parties prenantes externes sont désignées par la Banque pour évaluer certains risques : risques légaux et de réputation (cabinets d'avocats) et risques environnementaux, sociaux et opérationnels (bureaux d'ingénieurs).
- Le *Deal Committee* est composé de membres de la Direction, et il est responsable de veiller à ce que les entreprises et projets respectent les politiques de la Banque et les réglementations locales et nationales.
- Le *Credit Committee* est responsable de la révision et l'approbation finale du crédit.

Procédure spécifique aux Obligations :

- La BNC a créé un Comité des obligations durables composé de représentants de la Direction qui disposent d'une expertise multidisciplinaire pertinente, particulièrement en finance, en gestion des risques, et en affaires publiques et juridiques. Le Comité est responsable de la révision finale et de la sélection des Entreprises et Projets Admissibles qui seront financés par les Obligations.
- La vérification et la traçabilité sont assurées tout au long du processus :
  - Le Comité vérifiera annuellement la conformité des entreprises et projets aux critères d'éligibilité, et un procès-verbal de chaque réunion sera rédigé pour assurer la traçabilité des décisions.
  - Un réviseur indépendant externe vérifiera la conformité des entreprises et projets sélectionnés avec les processus et critères d'éligibilité définis.

**Le processus repose sur des critères d'éligibilité (sélection/admissibilité et exclusion) explicites et en ligne avec les objectifs de durabilité du Cadre.**

- Les critères d'admissibilité sont fondés sur les définitions des Catégories Admissibles.
- L'Émetteur a défini des critères d'exclusion explicites, pertinents pour le type de Catégories Admissibles. Nous avons recommandé d'exclure explicitement d'autres secteurs controversés, à savoir le bien-être animal, les produits chimiques dangereux, l'ingénierie génétique, les prêts à taux d'intérêts élevés, la pornographie, la médecine de la reproduction et le tabac.

**L'identification et la gestion des risques sociaux et environnementaux associés aux Entreprises et Projets Admissibles sont globalement bonnes. Nous avons recommandé d'explicitier ces processus dans le Cadre.**

La BNC a formalisé une politique de gestion des risques environnementaux pour les activités de financement et une politique de gestion du risque de réputation. Ces deux politiques visent à identifier et réduire les risques sociaux et environnementaux potentiels des entreprises et projets.

Les processus de diligence internes de la Banque permettent de couvrir la majorité des risques sociaux et environnementaux associés aux Entreprises et Projets Admissibles.

Le processus de diligence de la Banque comprend la désignation de tiers reconnus (cabinets d'avocats et d'ingénieurs) pour évaluer les risques de tous les entreprises et projets, couvrant les risques juridiques, de réputation, de capital humain, opérationnels et environnementaux. S'il y a lieu, les risques liés aux impacts sur les premières nations ou sur d'autres communautés vulnérables seront examinés par le Conseil juridique. De plus, pour les entreprises et projets liés aux Catégories « Logement abordable » et « Accès aux services de base et essentiels », la Banque évalue la conformité aux critères d'éligibilité du gouvernement qui supervisera ces entreprises et projets. Les résultats sont documentés dans un dossier dédié qui compile toutes les diligences financières et extra-financières effectuées pour chaque entreprise ou projet.

La Banque n'ayant pas encore adopté une approche généralisée pour la gestion et l'atténuation des risques sociaux et environnementaux, nous avons recommandé la mise en place d'un questionnaire ESG dédié afin d'assurer la systématisation des évaluations réalisées par des tierces parties, *a minima* pour le portefeuille des Obligations.

L'Émetteur s'est engagé à conduire une revue annuelle des controverses ESG dans l'ensemble des entreprises et projets financés par les Obligations afin d'identifier les événements susceptibles de compromettre leurs objectifs sociaux et/ou environnementaux, et de prendre de mesures correctives appropriées.



## Gestion des fonds

### **Nous considérons que les règles de gestion de fonds sont clairement définies.**

Le produit net des Obligations sera déposé dans les comptes de financement généraux de la BNC et sera géré par l'équipe de la Trésorerie. Le produit sera affecté et suivi de manière appropriée au moyen d'un Registre des obligations durables. L'émetteur a l'intention de maintenir en tout temps un portefeuille d'Entreprises et de Projets Admissibles au moins égal à la somme des produits nets des Obligations simultanément en circulation.

La BNC s'est engagée à allouer la totalité du produit de chaque Obligation aux Entreprises et Projets Admissibles dans les 18 mois suivant la date de règlement, en ligne avec les bonnes pratiques du marché.

Le solde des fonds sera détenu sous forme de placements liquides à court terme, conformément aux activités normales de gestion des liquidités de la BNC, en ligne avec les meilleures pratiques du marché.

En cas de désinvestissement, de radiations ou d'amortissement anticipés, ou si une entreprise ou un projet ne satisfait plus aux critères d'éligibilité, l'Émetteur s'est engagé à remplacer cette entreprise ou ce projet par une autre entreprise ou un autre projet respectant ces critères ou à maintenir les fonds en instruments liquides. Les changements éventuels d'allocation des Obligations seront communiqués aux investisseurs dans le rapport annuel.

Par ailleurs, un tiers indépendant vérifiera l'allocation des fonds pour chaque Obligation, annuellement et jusqu'à l'allocation complète de toute obligation en circulation et en cas de changement significatif.

## Monitoring & Reporting

### **Les engagements et le processus de *reporting* semblent probants au global, couvrant l'allocation des fonds et les bénéfices sociaux et environnementaux attendus des Obligations.**

### **Nous valorisons l'intention de l'Émetteur de retenir les services d'une société tierce pour estimer les impacts quantitatifs des entreprises et projets financés. Nous avons recommandé de formaliser cet engagement dans le Cadre.**

Le processus de suivi, de collecte des informations, de consolidation et de *reporting* est clairement défini par l'Émetteur dans sa documentation interne, et rendu public par le biais de cette Seconde Opinion. Le processus repose sur une expertise interne pertinente.

- Le suivi des impacts sociaux et environnementaux sera d'abord réalisé par le *Front Office*.
- L'équipe de la Trésorerie sera responsable de la collecte et de la consolidation de données nécessaires à la mise à jour du Registre des obligations durables. Ces données alimenteront les Rapports sur les obligations durables.
- Le Comité des obligations durables désignera une équipe dédiée, chargée de collecter les informations manquantes et d'élaborer les Rapports sur les obligations durables.

Les Rapports sur les obligations durables seront rendus publics sur le site internet de la Banque. L'Émetteur rendra compte, annuellement et jusqu'à allocation complète et ultérieurement en cas de changement significatif, sur :

- L'utilisation des fonds : les indicateurs de *reporting* sélectionnés pour l'allocation des fonds sont pertinents, au global. Nous avons recommandé d'inclure la part de refinancement de chaque Obligation.
- Les bénéfices sociaux et environnementaux de chaque Catégorie Admissible : l'Émetteur s'est engagé à rendre compte des impacts sociaux et environnementaux des entreprises et projets financés et il a identifié des exemples d'indicateurs de résultats et d'impacts potentiels.

La méthodologie d'évaluation des impacts sera divulguée par l'Émetteur dans les Rapports sur les obligations durables.

Nous valorisons l'intention de l'Émetteur de retenir les services d'une société tierce pour estimer les impacts quantitatifs des entreprises et projets financés. Nous avons recommandé de formaliser cet engagement dans le Cadre.

Nous avons recommandé que les données sociales et environnementales incluses dans les Rapport sur les obligations durables soient vérifiées par un tiers externe.

## METHODOLOGIE

Vigeo Eiris considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire. À ce titre, nous procédons à la construction d'une opinion portant sur la responsabilité sociale de l'Émetteur en tant qu'organisation et sur la finalité, la conduite et le *reporting* des entreprises et projets financés par les obligations.

La méthodologie de Vigeo Eiris pour définir et évaluer la performance ESG des émetteurs et des projets repose sur des critères adossés aux normes publiques internationales, en conformité avec les lignes directrices de l'ISO 26000, et structurés en 6 domaines : Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Engagement Sociétal, Comportement sur les marchés et Gouvernance. Le référentiel d'évaluation a été contextualisé au regard de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale, sur la base du référentiel d'évaluation du secteur bancaire.

Vigeo Eiris a utilisé l'information fournie par l'Émetteur, les outils de recherche et d'information et les données publiées par ses parties prenantes (partenariat avec Factiva Dow Jones : accès au contenu de 28 500 publications mondiales de journaux financiers et magazines sectoriels de référence ; publications locales ; Organisations non gouvernementales). Nous avons analysé les documents de l'Émetteur et avons rencontré des responsables des directions concernées de l'entreprise.

Nos procédures d'analyse sont soumises à un contrôle de qualité interne, appuyé sur un dispositif de relecture et de validation finales au niveau de la Direction des Méthodes. L'ensemble des collaborateurs sont signataires du Code de déontologie de Vigeo Eiris.

*Le Cadre a été évalué par Vigeo Eiris selon lignes directrices d'application volontaire des Principes applicables aux obligations vertes et aux obligations sociales, et notre méthodologie exclusive d'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale basée sur les normes internationales et les directives sectorielles en matière de gestion et d'évaluation ESG.*

### Utilisation des fonds

Les critères d'utilisation des fonds sont définis pour assurer que les fonds des émissions sont utilisés de façon documentée et tracée pour financer et/ou refinancer une Entreprise ou un Projet Admissible au sein de l'organisation émettrice. Chaque entreprise ou projet retenu doit être conforme à la définition d'au moins une catégorie pour être considéré comme une Entreprise ou un Projet Admissible. Vigeo Eiris évalue la pertinence, la visibilité et la mesurabilité des objectifs environnementaux et/ou sociaux associés. L'objectif de développement durable des Entreprises et Projets Admissibles a été évalué au regard des bénéfices décrits et estimés pour les Entreprises et Projets Admissibles. La contribution des Entreprises et Projets Admissibles au développement durable est évaluée au regard des Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies.

### Sélection et évaluation des entreprises et projets

Le processus d'évaluation et de sélection a été évalué par Vigeo Eiris au regard de sa transparence, sa gestion responsable et son efficacité. La pertinence et l'exhaustivité des critères d'éligibilité et des éléments d'appui associés, ainsi que la cohérence du processus sont analysés au regard des enjeux des Entreprises et Projets Admissibles et sur la méthodologie d'évaluation développée par Vigeo Eiris.

### Gestion des fonds

Les règles de gestion des fonds et le processus d'allocation ont été évalués par Vigeo Eiris au regard de leur transparence, de leur cohérence et de leur efficacité.

## Suivi & Reporting

Les indicateurs de *reporting*, les dispositifs et méthodologies sont définis par l'Émetteur pour permettre un *reporting* annuel sur l'utilisation des fonds et les bénéfices environnementaux et sociaux (indicateurs d'impact et de résultats), et sur la gestion responsable des entreprises et projets financés par les fonds des Obligations, collectés au niveau de l'entreprise ou du projet et agrégés au niveau de l'Obligation. Vigeo Eiris a évalué la pertinence du cadre de *reporting* selon trois principes : transparence, exhaustivité et efficacité.

- Échelle du niveau d'évaluation des engagements et des processus : Avancé, Probant, Limité, Non tangible.
- Échelle du niveau d'assurance sur la capacité de l'émetteur : Raisonnable, Partielle, Faible.

### ECHELLE D'ÉVALUATION DE VIGEO EIRIS

Évaluation de la performance		Niveau d'assurance	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents	Raisonnable	Constat probant de conformité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Probant	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur	Partielle	Constat de compatibilité ou de convergence partielle avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Limité/ Amorcé	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible	Faible	Constat de carence, de méconnaissance ou de non compatibilité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Non tangible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible		

Vigeo Eiris est une agence internationale indépendante de recherche et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à destination des investisseurs et des organisations privées et publiques. Elle procède à une revue des risques et évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité à la stratégie et aux opérations des organisations.

Vigeo Eiris offre une large gamme de services :

- ▶ **Aux investisseurs** : aide à la décision adaptée à toutes les approches d'investissement éthique et responsable (notations, bases de données, analyses sectorielles, audits de portefeuilles, produits structurés, indices...)
- ▶ **Aux entreprises et organisations privées et publiques, cotées et non cotées** : aide à l'intégration de critères ESG dans les fonctions managériales et les opérations stratégiques (sustainable bonds, corporate rating, audits RSE et labels...).

La méthodologie et les services de recherche de Vigeo Eiris sont en ligne avec les normes de qualité les plus avancées. Notre méthodologie est revue par un conseil scientifique indépendant et tous nos processus de production, de la collecte d'informations à la prestation de services, sont documentés et audités. Vigeo Eiris a choisi de certifier tous ses processus selon la dernière norme ISO 9001. Vigeo Eiris est Vérificateur approuvé par le Board du Climate Bond Initiative (CBI). Les recherches de Vigeo Eiris sont référencées dans plusieurs publications scientifiques internationales.

Forte d'une équipe de plus de 240 experts de 28 nationalités, l'agence est implantée à Paris, Londres, Boston, Bruxelles, Casablanca, Hong Kong, Milan, Montréal, Rabat, Santiago et Stockholm.

Un réseau de 7 partenaires exclusifs « Vigeo Eiris Global Network », est présent en Allemagne, Australie, Brésil, Israël, Japon, Espagne et Mexique.

Pour plus d'informations : [www.vigeo-eiris.com](http://www.vigeo-eiris.com)

#### Disclaimer

Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'Émetteur : Vigeo Eiris n'a réalisé aucune mission d'audit ou de conseil pour l'Émetteur. Aucune relation d'affaire ou d'intérêt (financière ou autre) ne lie Vigeo Eiris et l'Émetteur.

La présente opinion vise à rendre compte de l'évaluation du caractère responsable des Obligations envisagées par l'Émetteur. Il est établi sur la base des informations portées à la connaissance de Vigeo Eiris par l'Émetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'Émetteur. L'Émetteur est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. La délivrance de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des impacts des entreprises et projets financés par ces Obligations. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière des Obligations ni ne constitue une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que définie dans la section « Utilisation des fonds ». Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de l'inutilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou tout autre type de transaction commerciale. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne pas la solvabilité de l'Émetteur ni ses obligations ou ses capacités financières et ne saurait en aucun cas être invoquée ou utilisée dans le cadre d'un contentieux ou d'un mécanisme de règlement d'un différend commercial.

Restriction sur la distribution et l'utilisation de cette opinion : l'opinion est fournie par Vigeo Eiris à l'Émetteur et ne peut être utilisée que par l'Émetteur.